



COMMUNE DE FRANKEN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2026

Le vendredi 20 avril 2026 à 19h00, le Conseil Municipal de Franken s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil de Franken sous la présidence de Raphaël SCHMIDLIN, maire

En fonction : 11

Présents :

M. Raphaël SCHMIDLIN, Maire
Mme Amélie MULLER, 2^{ème} adjointe
M. Mathieu PFLIMLIN
M. GRIENENBERGER Cédric
Mme Caroline FLECHET

M. Jean GUTKNECHT
Mme Christelle SCHERTZINGER
Mme Astrid GERBER
M. Jean-Louis BAUCH

Excusés :

Mme Estelle PFLIMLIN
M. Patrick NAAS, 1er adjoint

Procuration :

Mme Estelle PFLIMLIN donne procuration à M. Jean GUTKNECHT
M. Patrick NAAS, 1er adjoint donne procuration à M. Raphaël SCHMIDLIN

Date de convocation : 08 avril 2026

Désignation secrétaire de séance

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme Valérie GROSSMANN, rédacteur, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du procès-verbal du 26 novembre 2025

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 26 novembre 2025.

2. Approbation du procès-verbal du 20 mars 2026

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance 20 mars 2026.

FINANCE

3. Approbation du Compte Financier Unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du 25 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 3 mars 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

FONCTIONNEMENT

| | |
|-----------------|---------------------|
| Recettes | 385 036.79 € |
| <u>Dépenses</u> | <u>286 747.63 €</u> |
| Résultat | 98 289.16 € |

| | |
|------------------|--------------|
| Excédent reporté | 356 635.42 € |
|------------------|--------------|

| | |
|---------------------|--------------|
| Résultat de clôture | 454 924.58 € |
|---------------------|--------------|

INVESTISSEMENT

| | |
|-----------------|---------------------|
| Recettes | 148 054.73 € |
| <u>Dépenses</u> | <u>131 253.71 €</u> |
| Résultat | 16 801.02 € |

| | |
|-----------------|--------------|
| Déficit reporté | 106 128.31 € |
|-----------------|--------------|

| | |
|---------------------|---------------|
| Résultat de clôture | - 89 327.29 € |
|---------------------|---------------|

| | |
|-------------------|-------------|
| Restes à réaliser | 22 224.10 € |
|-------------------|-------------|

| |
|---|
| Résultat de clôture global 2025 387 821.39 € |
|---|

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ; Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- Approuve le Compte Financier Unique 2025
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Contrôle de légalité | Publication |
| N° délibération DEL20260401 | Nomenclatures ACTES 7.1.3 |

4. Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, et ayant constaté que celui-ci fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de : - 89 327.29 €
- Un excédent de fonctionnement de : 454 924.58 €

Décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter au budget primitif 2026 :

- Report du déficit d'investissement en dépense : 001 - 89 327.29 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé en recette : 1068 67 103.19 €
- Report résultat de fonctionnement en recette : 002 387 821.39 €

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Contrôle de légalité | Publication |
| N° délibération DEL20260402 | Nomenclatures ACTES 7.1.5 |

5. Subventions aux associations

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre une délibération pour l'attribution des subventions à chaque association.

Les attributions suivantes sont proposées au Conseil Municipal :

| ASSOCIATIONS | Subventions proposées |
|---|------------------------------|
| Afapei | 100 € |
| AS HAUGAUEN | 400 € |
| Association des Donneurs de Sang de Franken | 500 € |
| Association Mieux Vivre à Saint Morand | 100 € |

| | |
|-----------------------------|---------------------------|
| Contrôle de légalité | Publication |
| N° délibération DEL20260403 | Nomenclatures ACTES 7.5.6 |

6. Remboursement du cadeau fait à M. CAPRON de l'ONF

Le Conseil municipal a été informé de la mutation de M. CAPRON Brewal, technicien forestier en poste sur le territoire de la commune depuis vers un autre emploi. Durant son mandat, M. CAPRON Brewal a assuré ses missions avec professionnalisme et a noué des relations de travail constructives avec les services municipaux et les élus

Discussion :

Les membres du conseil municipal expriment leur souhait de marquer le départ de M. CAPRON Brewal par un geste de sympathie et de reconnaissance pour la qualité du travail accompli et l'esprit de collaboration dont il a fait preuve.

Délibération :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés

1. D'offrir à M. CAPRON Brewal, technicien forestier muté, un cadeau en guise de remerciement pour ses services et en témoignage de la considération de la commune.
2. De fixer le montant maximum de ce cadeau à la somme de 100 €.
3. D'autoriser M. le Maire à rembourser la quote- part de la commune de FRANKEN soit 100 € à la commune de Werentzhouse, chargée d'acquérir un cadeau commun aux communes du triage qui le souhaitent
4. Le cadeau commun sera remis à M. CAPRON lors d'une cérémonie organisée à cet effet
5. De charger le Trésorier public de prendre en charge la dépense correspondante sur le budget de la commune, compte 623

| | | | |
|----------------------|-------------|---------------------|-------|
| Contrôle de légalité | | Publication | |
| N° délibération | DEL20260404 | Nomenclatures ACTES | 7.5.6 |

7. Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2026

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2026 sur chacune des taxes directes locales, et propose de maintenir les taux fixés en 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De fixer les taux d'imposition en 2026 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.51 %
- Taxe d'habitation : 16.15 %

CHARGE M. le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

| | | | |
|----------------------|-------------|---------------------|-----|
| Contrôle de légalité | | Publication | |
| N° délibération | DEL20260405 | Nomenclatures ACTES | 7.2 |

8. Vote du budget primitif 2026

Conformément à l'article 92 de la loi « Engagement et proximité », le maire présenté au conseil, le tableau récapitulatif annuel de 2024 des indemnités des élus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L. 2311-I à L.2342-2,

Considérant l'obligation de voter le budget primitif avant le début de l'exercice auquel il se rapporte (art. 7 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982),

Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions de préparation du budget primitif,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le budget primitif 2026, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 729.707.97 € |
| Recettes | 729.707.97 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|--------------|
| Dépenses | 460 877.86 € |
| Recettes | 460 877.86 € |

| | | | |
|----------------------|-------------|---------------------|-------|
| Contrôle de légalité | | Publication | |
| N° délibération | DEL20260406 | Nomenclatures ACTES | 7.1.1 |

URBANISME

9. Dossiers accordés / refusés depuis le 26 novembre 2025

Certificat d'urbanisme

| | | |
|--------------------------|----------------------|--------------------------|
| ZURBACH Roland | Rue du ried | Certificat délivré |
| LUCAS Julien | 20 a rue de Bâle | Certificat délivré |
| Maître Mary STUDER | 3 rue de Bâle | Certificat délivré |
| GRIENENBERGER Eric | Schwarze Krautlauder | Opération non réalisable |
| SCP LEPELLETIER Théodore | Rue du Sapin | Opération réalisable |
| GRIENENBERGER Eric | Schwarze Krautlauder | Opération non réalisable |
| Maître Mary STUDER | In den Weiden | Certificat délivré |

Déclaration préalable accordé

| | | |
|------------------------|----------------------|---|
| SCHMITT Ludovic | 5 rue du Sapin | Panneaux photovoltaïques |
| WEBER HAENTZLER Myriam | 11 b rue de Bâle | Fenêtre + ravalement de façades |
| SCHMIDLIN Vincent | 11 rue de Zaessingue | Création d'une fenêtre |
| LITZLER Marc | 6 rue du Rebberg | Piscine |
| PFLIMLIN Geneviève | Rue du Sapin | Lotissement |
| WEBER HAENTZLER Myriam | 11 b rue de Bâle | Rajout fenêtre de toit |
| BAUCH Jean-Louis | 6 rue du Ried | Changement de fenêtres et volets + ravalement façade |

| | | |
|----------------|--------------------|----------------------------|
| CASPARD Alain | 4 rue du Ried | Remplacement de 2 fenêtres |
| CASPARD Steve | 18 chemin Vignoble | Panneaux solaires |
| CASPARD Jeremy | 2 A rue du Sapin | Panneaux solaires |

Permis de construire accordé

| | | |
|-----------------|--------------|---|
| LEHOT Jean-Marc | Rue du Sapin | Construction d'une maison d'habitation + garage et piscine |
|-----------------|--------------|---|

Autorisation ERP refusé

| | | |
|------------------|---------------------|------------------|
| Domaine du Céras | 20 a rue de l'école | Magasin de vente |
|------------------|---------------------|------------------|

CITOYENNETE10. Journée citoyenne du 9 mai 2026

Amélie MULLER, 2ème adjointe, présente au conseil, les différents ateliers proposés lors de la journée citoyenne.

POINTS DIVERS

La séance est levée à 21h00

**Tableau des signatures pour l'approbation du
Procès-verbal de délibération du Conseil Municipal de la Commune de Franken
De la séance du 20 avril 2026**

A Franken, le **5.6.2026**
La secrétaire de séance,
Valérie GROSSMANN

A Franken, le **5.6.2026**
Le maire,
Raphaël SCHMIDLIN